

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
autorisant la création d'une implantation d'enseignement  
fondamental spécialisé de type 2 à 6032 Mont-sur-  
Marchienne**

**A.Gt 14-09-206**

**M.B. 14-10-2016**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement, notamment l'article 24, § 2, 8° ;

Vu le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, notamment les articles 185, § 1<sup>er</sup>, et 189, § 4 et § 5 ;

Considérant la demande du Pouvoir organisateur de l'école Mont-Chevreuil d'organiser une implantation d'enseignement fondamental spécialisé de type 2 sur le site de l'école fondamentale ordinaire Saint-Paul, située rue Camille Desy, 1, à 6032 Mont-sur-Marchienne ;

Considérant qu'il s'agit d'un projet d'inclusion d'élèves à besoins spécifiques ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 8 août 2016 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 6 septembre 2016 ;

Sur la proposition de la Ministre chargée de l'enseignement obligatoire ;  
Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le Gouvernement autorise, par dérogation à l'article 24, § 2, 8°, de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement et par dérogation à l'article 185 du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, la création d'une implantation d'enseignement fondamental spécialisé de type 2.

L'implantation créée sera située rue Camille Desy 1, à 6032 Mont-sur-Marchienne.

L'implantation créée dépendra de l'école Mont-Chevreuil, sise rue François Dimanche 42, à 6250 Roselies.

L'autorisation est accordée sous réserve que les normes prévues par le décret du 3 mars 2004 précité soient atteintes.

**Article 2.** - Le présent arrêté produit ses effets le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**Article 3.** - Le Ministre ayant l'enseignement spécialisé dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 14 septembre 2016.

Le Ministre-Président,  
R. DEMOTTE  
La Ministre de l'Éducation,  
Marie-Martine SCHYNS

